



CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport d'avancement ministériel sur les forêts



2019

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. Analyse générale des progrès.....	5
3. Tableau sommaire par mesure.....	10
4. Annexe : Mise à jour détaillée par mesure	13
4.1. Augmentation des réserves de carbone : protéger et renforcer les puits de carbone	13
4.2. Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction	23
4.3. Production de bioénergie et de bioproduits	29
4.4. Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.....	41



INTRODUCTION

Le 9 décembre 2016, le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté le Cadre pancanadien (CPC) sur la croissance propre et les changements climatiques. Le CPC constitue un plan ambitieux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour la création d'une croissance propre et d'emplois respectueux de l'environnement ainsi que pour l'accroissement de la résilience du Canada à l'égard de l'incidence des changements climatiques.

Le CPC énonce comment le Canada atteindra ou dépassera son objectif en vertu de l'accord de Paris pour réduire les émissions de GES de 30 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030. Le CPC a été mis sur pied dans le cadre d'un processus collaboratif des groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux, en consultation avec le public et les Autochtones qui seront davantage mobilisés de manière significative au fur et à mesure que le plan sera mis en œuvre.

Grâce à ce plan, le Canada est en voie d'atteindre son objectif de réduction d'émissions de 2030 selon quatre piliers :

1. Tarification du carbone¹;
2. Mesures complémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
3. Adaptation et résilience au climat;
4. Technologies propres et innovation.

À l'aide du CPC, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à produire chaque année un rapport d'avancement à l'intention des premiers ministres. Pour répondre à cet engagement, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) ainsi que neuf autres chaires ministérielles se sont engagés à produire des rapports d'avancement annuels sur les mesures du CPC prévues dans leur portefeuille. Ces rapports s'inspirent des rapports synthèses annuels sur l'avancement général du CPC, qui sont présentés aux premiers ministres à la fin de l'automne de chaque année.

Le secteur forestier relève du deuxième pilier, soit les *mesures complémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre*, et appuie les mesures suivantes :

1. Augmentation des réserves de carbone : protéger et renforcer les puits de carbone;

¹ La Saskatchewan, l'Ontario et l'Alberta contestent la constitutionnalité de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

2. Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction;
3. Production de bioénergie et de bioproduits;
4. Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.

Trois des mesures du CPC associées aux forêts (1, 3 et 4) relèvent également du portefeuille de l'agriculture. L'avancement des mesures liées directement à l'agriculture sera traité dans le rapport d'étape du CPC des ministres de l'Agriculture. Il n'y a pas de chevauchement important entre les mesures décrites dans le présent rapport et celles dont il est question dans le rapport des ministres de l'Agriculture.

Il s'agit du troisième rapport annuel des ministres des Forêts sur le CPC et il est inspiré du rapport de l'an dernier. Les programmes traités dans le rapport de 2018 ont été mis à jour de manière à refléter les progrès tangibles, et de nombreux nouveaux programmes ont été ajoutés.



ANALYSE GÉNÉRALE DES PROGRÈS

Au cours de l'année, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont fait des progrès tangibles en matière d'initiatives forestières appuyant le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le rapport de cette année porte sur plus de 50 initiatives qui témoignent des progrès réalisés et de l'engagement continu à soutenir à la fois les objectifs environnementaux et les objectifs économiques. À la révision de ces initiatives, trois thèmes se sont clairement distingués : l'importance des partenariats et de la collaboration; la nécessité que la science forestière appuie les politiques et les mesures; et la volonté d'innover pour favoriser une croissance propre et un avenir à faible émission de carbone.

Un certain nombre de politiques et de stratégies appuient ces objectifs, notamment :

- Système de crédits compensatoires de carbone de l'Alberta;
- Élaboration par la Colombie-Britannique de politiques visant à accroître l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone et renouvelables dans tous les projets d'infrastructure du secteur public;
- Progrès continus réalisés par le CCMF concernant le Cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada;
- Politique sur l'utilisation du bois pour la construction des édifices et infrastructures publics (soit la politique privilégiant le bois) et politique sur la biomasse forestière pour la récolte de biomasse durable du Nouveau-Brunswick;
- Investissement de l'Ontario dans la première usine de bois lamellé-croisé de la province;
- Charte du bois de la province de Québec, pour augmenter l'utilisation du bois dans les constructions et Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers;
- Stratégie sur l'énergie de biomasse du Yukon.

Les politiques et les mesures résumées dans le présent rapport démontrent un engagement dans tout le pays pour réduire les émissions et stocker le carbone grâce aux forêts et à l'utilisation du bois.

Les initiatives reflètent également l'importance des partenariats et de la collaboration dans l'atteinte des engagements du CPC. Ces initiatives comprennent des collaborations entre plusieurs ordres de gouvernement, des universités et universitaires, des partenaires de l'industrie, des représentants autochtones, des organismes à but non lucratif et des collectivités. Le fait de mobiliser un tel groupe d'intervenants diversifiés permettra d'assurer que les mesures du CPC du Canada appuient les diverses valeurs forestières économiques, culturelles et spirituelles.

Les initiatives fédérales, provinciales et territoriales du CPC reflètent également la nécessité d'avoir des politiques forestières fondées sur des données probantes ainsi que sur des recherches fiables. Les gouvernements continuent d'appuyer la science forestière, notamment une meilleure collecte de données et une modélisation plus précise, dans le but de surveiller les effets des changements climatiques et de les prédire selon différents scénarios. Dans l'ensemble, cette recherche aidera les Canadiennes et Canadiens à atténuer les défis posés par les changements climatiques et à s'y adapter. On pense, par exemple, à l'expérience de migration assistée du pin gris en Saskatchewan et au Manitoba, à l'étude intégrée d'impact des changements climatiques régionaux sur les forêts du nord des Prairies, et à l'adaptation des forêts et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques.

En outre, lors de la réunion du CCMF de 2019, les administrations ont unanimement convenu d'une liste de priorités clés pour le secteur des forêts. Ces priorités comprennent la nécessité de travailler en collaboration afin de positionner le Canada comme chef de file mondial en matière d'aménagement forestier durable et d'intendance environnementale, la nécessité d'une approche pangouvernementale de la gestion des feux de végétation et la nécessité de comprendre que l'innovation dans l'ensemble du secteur des forêts demeure au cœur des discussions du CCMF.

À cette fin, les initiatives présentées dans le présent rapport reflètent l'investissement continu en innovation forestière et la transition vers une économie faible en carbone. Les utilisations novatrices du bois dans la construction, notamment les bâtiments en bois de grande hauteur, continuent également à croître et à accélérer. Ensemble, ces initiatives favoriseront une culture d'innovation et aideront le secteur forestier à prospérer dans un contexte économique à faible émission de carbone.

Les sections qui suivent présentent une description concrète des résultats réalisés à la suite de certaines initiatives organisées, par mesure du CPC. La liste complète des initiatives figure en annexe.

AUGMENTATION DES RÉSERVES DE CARBONE : PROTÉGER ET RENFORCER LES PUIITS DE CARBONE

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront de concert pour protéger et renforcer les puits de carbone, y compris dans les forêts, les milieux humides et les terres agricoles (p. ex., par des mesures sur l'utilisation et la conservation des terres).

Les arbres poussent en absorbant et en emmagasinant du CO₂ provenant de l'atmosphère, et le carbone est également séquestré dans la biomasse morte et le sol. L'aménagement durable des forêts est un aspect important de la protection et du renforcement des puits de carbone. Au cours de la dernière année, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont de plus en plus concentré leurs efforts sur la façon dont l'aménagement forestier peut être adapté pour renforcer les puits de carbone et réduire les émissions de GES, par exemple en améliorant la régénération des forêts après des perturbations naturelles comme des infestations d'insectes et des feux.

- Le programme de rétablissement de l'habitat du caribou de l'Alberta a fait des progrès en matière de restauration de l'habitat du caribou, et contribuera à la résilience de l'écosystème et à la séquestration du carbone. En 2017 et en 2018, le programme a permis de restaurer 204 km de lignes sismiques historiques, qui sont des perturbations linéaires créées lors de la cartographie de réserves de pétrole. En 2019, on s'attend à ce que 420 km soient traités.
- Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone de 1,4 milliard de dollars, lequel fait partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) de 2 milliards de dollars annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017 du fédéral, a été lancé en juin 2017. Le Fonds appuie des mesures provinciales et territoriales nouvelles et améliorées visant à réduire les émissions de GES. L'un des secteurs ciblés par le FEFEC est l'amélioration des puits de carbone et la réduction des émissions de GES dans le secteur des forêts, et le financement s'est poursuivi à cette fin en 2019. La Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le Québec et Terre-Neuve ont reçu l'approbation d'un financement pour la

restauration forestière à la suite de feux de forêts et d'infestations d'insectes, pour d'autres pratiques de gestion et pour le boisement. L'Île-du-Prince-Édouard embauche actuellement de nouveaux participants pour son programme de plantation d'arbres, alors que le Québec a réalisé des travaux sylvicoles sur plus de 14 000 hectares (ha).

- L'Initiative sur le carbone forestier de la Colombie-Britannique, appuyée en partie par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, vise à reboiser les zones perdues à la suite de feux de forêt en Colombie-Britannique et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires qui favorisent des forêts saines, résistantes et productives. Le programme permettra de réduire les émissions et de séquestrer le carbone, tout en soutenant les emplois dans les collectivités rurales.
- Le Nouveau-Brunswick et le Québec poursuivent leur combat contre l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'est du Canada. Le Nouveau-Brunswick a traité environ 10 000 ha de populations ciblées en 2019 au moyen d'une stratégie d'intervention précoce. Cette stratégie comprend une série d'activités intégrées de recherche, de surveillance et de traitement des insectes, au moyen d'une approche novatrice, afin d'atténuer les infestations actuelles et futures de l'insecte. En 2019, le Québec a traité environ 438 000 ha sur des terres publiques et plus de 9 000 ha supplémentaires sur des terres privées. Le Québec continue de surveiller et de cartographier la défoliation causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- L'Alberta continue de lutter contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa dans l'Ouest canadien, par le traitement de 135 495 tiges (arbres) en 2019 pour un total de 241 500 tiges sur deux ans. Les interventions précoces et la surveillance, le reboisement et le traitement des zones touchées se poursuivront afin de limiter les dommages causés à la santé et à la productivité des forêts. La Saskatchewan continue d'appuyer la lutte contre la propagation du dendroctone du pin ponderosa dans l'Est, par un soutien financier des efforts de lutte de l'Alberta le long du front d'invasion.
- L'étude intégrée d'impact des changements climatiques régionaux sur les forêts du nord des Prairies est un projet de recherche, financé par RNCan, réalisé conjointement par le Conseil de recherches de la Saskatchewan, l'Université de la Colombie-Britannique, l'industrie forestière (p. ex., Spruce Products Ltd., Louisiana Pacific Ltd., Edgewood Forest Products) et des partenaires gouvernementaux fédéraux et provinciaux (p. ex., Ressources naturelles Canada, Manitoba, Ontario et Saskatchewan). Ensemble, ces partenaires entreprennent une évaluation de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques régionaux, s'appuyant sur le Cadre d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques du CCMF. Le but de cette initiative est de déterminer la vulnérabilité des forêts de la Saskatchewan et du Manitoba au réchauffement de la planète et de formuler des recommandations afin de protéger et d'accroître le rôle de ces forêts comme puits de carbone importants.

AUGMENTATION DE L'UTILISATION DU BOIS POUR LA CONSTRUCTION :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble pour encourager l'utilisation accrue des produits du bois dans la construction, y compris au moyen de nouveaux codes du bâtiment.

Les gouvernements du Canada appuient depuis longtemps l'utilisation accrue du bois dans la construction. L'utilisation de produits du bois solide renouvelables dans la construction de bâtiments permet de séquestrer du carbone à long terme. Le remplacement des produits non renouvelables à forte intensité d'émissions par des produits du bois solide renouvelables contribue à réduire les émissions de GES. Un paysage urbain parsemé de bâtiments en bois de grande hauteur et de ponts en bois contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en étant profitable au secteur canadien des forêts et permettrait d'augmenter la résilience des collectivités tributaires des forêts qui dépendent du travail dans ce secteur.

- Le Programme de construction verte en bois (CVBois), une initiative de 39,8 millions de dollars pour une période de quatre ans, a été lancé en octobre 2017 pour appuyer la recherche, le développement, l'enseignement et les projets de démonstration relativement au bois qui favorisent l'utilisation du bois dans les projets d'infrastructure en tant que matériau de construction écologique. En 2019, GCWood a lancé son

troisième appel de déclarations d'intérêt, visant les ponts en bois d'œuvre. Un financement a été annoncé en 2019 pour l'immeuble The Arbour – le premier bâtiment institutionnel de l'Ontario en bois d'œuvre massif à faible émission de carbone.

- L'initiative Branchés sur le BOIS! Atlantique est un programme coopératif dirigé par le Bureau du bois de sciage des Maritimes, avec l'appui du Canada et des quatre provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Cette initiative permet la promotion du bois comme matériau de construction favori dans le Canada Atlantique, dans le cadre d'ateliers, de programmes spéciaux et d'événements de l'industrie du bâtiment et de l'aménagement. En 2018-2019, ce programme a été élargi afin d'inclure l'Î.-P.É. dans les efforts promotionnels.
- En 2019, outre les programmes gouvernementaux, de nombreuses administrations ont aussi continué à investir dans des partenariats de recherche sur la construction de bâtiments en bois et l'innovation en matière de produits du bois par l'entremise de FPInnovations, un institut national public-privé de recherche en foresterie.

PRODUCTION DE BIOÉNERGIE ET DE BIOPRODUITS :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaboreront pour cerner les possibilités de produire des combustibles renouvelables et des bioproduits, notamment les combustibles renouvelables à base de déchets.

L'augmentation de la production de bioénergie et de bioproduits contribue à la réduction des émissions de GES en réduisant la dépendance à l'utilisation intensive de combustibles fossiles. Par exemple, les résidus de récolte et les autres déchets de bois peuvent être utilisés pour produire de l'énergie au lieu des combustibles fossiles comme le diesel, alors que les bioproduits forestiers peuvent remplacer les produits dérivés des combustibles fossiles comme l'acier et le plastique.

- Le budget fédéral de 2017 prévoyait 55 millions de dollars pour une période de cinq ans pour le volet Biothermie du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE), afin de faciliter la transition du chauffage aux combustibles fossiles à la biothermie. À ce jour, le programme EPCRE a approuvé 343 projets, dont 321 sont situés dans des collectivités autochtones. La plupart de ces projets se dérouleront sur plusieurs années, mais il est prévu que certains d'entre eux se terminent cette année. L'EPCRE offrira d'autres cycles de financement au cours de sa durée de vie de six ans. Dans le budget 2019, le gouvernement a proposé de consolider les programmes fédéraux qui contribuent à réduire la dépendance au diesel dans les collectivités autochtones, du Nord et éloignées, afin de faciliter davantage l'accès des collectivités nordiques à des sources d'énergie fiables et plus propres.
- Les administrations investissent dans la recherche, le développement et la commercialisation d'innovations permettant l'utilisation du bois, afin de contribuer à faire du Canada un marché concurrentiel pour les bioproduits de pointe, dont les biocombustibles. Par exemple, en 2017-2018, la Stratégie yukonnaise en matière de bioénergie, approuvée en 2016, a octroyé des fonds destinés à plusieurs Premières Nations pour qu'elles explorent les possibilités de biomasse et, en 2018-2019, le gouvernement du Yukon continuera de recevoir des fonds de l'Initiative de partenariat stratégique de Ressources naturelles Canada, afin de se consacrer à l'offre de soutien en matière de planification, d'ingénierie et de déploiement aux Premières Nations.
- Les Projets de bioénergie et de bioproduits dans l'industrie forestière de l'Alberta continuent de progresser, plusieurs initiatives étant réalisées pour tester l'utilisation des déchets de bois dans la production de béton et l'utilisation de biomasse boisée et de déchets du bois dans la production d'électricité. Les principales réalisations en 2019 et à la fin de 2018 comprennent l'achèvement d'une installation de production de granules et la mise en service d'un système d'énergie thermique.
- La Nouvelle-Écosse travaille également à l'élaboration d'une solution de chauffage au bois pour les bâtiments publics, ce qui réduira la dépendance aux combustibles fossiles. En 2019, un groupe de travail a été mis sur

piéd pour déterminer les bâtiments publics qui se prêteraient à une conversion des systèmes de chauffage alimentés par combustibles fossiles à des systèmes de chauffage alimentés par copeaux de bois.

- Le gouvernement du Québec continue la mise en œuvre des mesures énoncées dans la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. L'initiative prévoit un ensemble de 11 objectifs et de 43 mesures représentant des investissements de plus de 827 millions de dollars.
- L'Ontario dispose de plusieurs initiatives visant à promouvoir l'utilisation de bioproduits d'origine forestière dans la production d'électricité, dont deux en collaboration avec des collectivités autochtones. La Première Nation de Wikwemikong propose la construction d'une usine de granules de bois, dont la construction est provisoirement prévue pour 2021-2022. La Première Nation de Whitesand poursuit une initiative visant à remplacer sa centrale énergétique au diesel par une installation de cogénération de chaleur et d'électricité et une usine de granules de bois.

AVANCEMENT DE L'INNOVATION RELATIVEMENT AUX PRATIQUES DE GESTION FORESTIÈRE EFFICACES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaboreront afin de renforcer l'innovation relativement aux pratiques de gestion efficaces pour réduire les GES dans les secteurs des forêts et de l'agriculture.

La recherche de nouvelles façons de récolter et d'utiliser la fibre de bois pour réduire les émissions provenant de la forêt et des opérations forestières, et l'optimisation de la valeur dérivée du bois sont devenues essentielles pour atténuer les changements climatiques et transformer l'industrie forestière canadienne en une économie à faibles émissions de carbone. Dans le même ordre d'idées, il est important d'investir dans des solutions novatrices afin de cerner davantage de pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES, puisque cela contribue à faire en sorte que les forêts deviennent de meilleurs puits de carbone tout en faisant progresser la transformation économique et la compétitivité de l'industrie forestière.

- Le CCMF poursuit la mise en œuvre de son Cadre de bioéconomie forestière pour le Canada, publié en 2017. Le Cadre présente une approche intégrée pour respecter les engagements en matière d'atténuation des changements climatiques et faire progresser l'innovation dans le secteur des forêts à long terme. Lors de la réunion du CCMF en 2019, on a présenté aux ministres des démonstrations de réalisations clés pour chacun des quatre piliers du Cadre de bioéconomie forestière pour le Canada. À titre de suivi, les ministres ont demandé qu'un rapport sur la progression de la mise en œuvre du Cadre soit présenté à sa réunion de 2020.
- Par l'entremise d'Innovation Alberta, Alberta Bioavenir (ABA) soutient actuellement plus de 70 projets actifs touchant les forêts, la foresterie et la biomasse boisée. Ces activités ont pour but de diversifier l'économie provinciale et d'accélérer la croissance du secteur bioindustriel de l'Alberta, en tirant parti de nouvelles occasions.
- En Saskatchewan, un projet de collaboration entre le ministère de l'Environnement, l'Université de la Saskatchewan et Mistik Management Ltd a été mis sur pied. Grâce à cette collaboration, ces partenaires entreprendront une étude de cas à l'aide du Cadre d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques du CCMF afin de renforcer l'adaptabilité dans un milieu industriel et d'accroître ainsi la résilience et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Dans l'ensemble, les mesures fédérales, provinciales et territoriales visant à appuyer les pratiques de gestion forestière durable, l'innovation et la transformation présentent de nombreux avantages en matière d'atténuation des changements climatiques, améliorant la façon dont le Canada relève les défis et répond aux occasions que les changements climatiques représentent pour le secteur des forêts.

TABLEAU SOMMAIRE PAR MESURE

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ
MESURE DU CPC : Augmentation des réserves de carbone : protéger et renforcer les puits de carbone	
Multiples	Évaluation des impacts des changements climatiques sur la disponibilité des ressources en bois d'œuvre dans le centre-ouest du Canada : répercussions économiques et mesures d'atténuation
Multiples	Expérience de migration assistée du pin gris
Multiples	Étude intégrée d'impact des changements climatiques régionaux sur les forêts du nord des Prairies
Multiples	Adaptation des forêts et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques
Multiples	Stratégie d'intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Fédéral	Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)
Alberta	Croissance forestière améliorée et reforestation à la suite de perturbations naturelles historiques dans les forêts publiques
Alberta	Stratégie de l'Alberta contre le dendroctone du pin ponderosa
Alberta	Planification du cadre pour l'utilisation des terres de l'Alberta
Alberta	Programme de rétablissement de l'habitat du caribou
Colombie-Britannique	Initiative sur le carbone forestier (ICF)
Manitoba	Estimation spatiale des réserves de carbone dans les tourbières du Manitoba
Nouveau-Brunswick	Engagements à l'égard des puits et des compensations de carbone en vertu du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Île-du-Prince-Édouard	Engagement de l'Î.-P.-É. pour protéger 7 % du territoire dans le cadre de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada »
Île-du-Prince-Édouard	Lancement du nouveau programme de plantation d'arbres pour la séquestration du carbone
Québec	Augmentation du nombre de puits de carbone par le boisement et le reboisement
Québec	Travaux sylvicoles additionnels pour séquestrer le carbone
Québec	Développement des connaissances et outil adapté à la réalité du secteur des forêts au Québec
Québec	Stratégie nationale de production de bois
Québec	Traitements de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en terres privées et publiques
MESURE DU CPC : Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction	
Multiples	Appui renouvelé pour l'initiative Branché sur le BOIS! Atlantique
Fédéral	Programme de construction verte en bois (CVBois)
Colombie-Britannique	Augmentation de l'utilisation de matériaux renouvelables et à faibles émissions de carbone dans tous les projets d'infrastructure du secteur public
Colombie-Britannique	Programme privilégiant le bois, Investissement innovation forestière
Nouveau-Brunswick	Politique sur l'utilisation du bois pour la construction des édifices et infrastructures publics
Ontario	Le Plan environnemental conçu en Ontario encourage l'utilisation du bois pour la construction
Ontario	Construction d'une usine de bois lamellé-croisé à la fine pointe de la technologie à St Thomas, en Ontario
Québec	Investissements dans la recherche de FPI innovations
Québec	Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation (PPBOA)

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ
Québec	Programme de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction
Québec	Programme de démonstration de construction en bois
Québec	Charte du bois
MESURE DU CPC : Production de bioénergie et de bioproduits	
Multipl es	Initiative de durabilité communautaire (IDC) de la Première Nation de Whitesand
Multipl es	Développement de l'usine de granulés de bois de 150 000 tonnes métriques de la Première Nation de Wikwemikong à l'aide de la biomasse forestière de Nairn.
Multipl es	Projet d'énergie de biomasse en Saskatchewan
Fédéral	Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE)
Alberta	Système de crédits compensatoires de carbone de l'Alberta – production de crédits compensatoires
Alberta	Programme de production de bioénergie
Alberta	Projets de bioénergie et de bioproduits dans l'industrie forestière
Colombie- Britannique	Élaboration d'un système d'information sur l'approvisionnement en biomasse forestière à l'appui de la création de bioproduits
Nouveau- Brunswick	Politique sur la biomasse forestière
Nouvelle- Écosse	Élaboration d'une solution de chauffage au bois pour les bâtiments publics
Ontario	Projet de bioraffinerie de pâte thermomécanique (TMP-Bio)
Ontario	Biocharbon dans les produits automobiles
Ontario	Commercialisation par Haliburton BioChar de la production de carbone organique provenant de produits de fibre de bois
Ontario	Le Plan environnemental conçu en Ontario encourage l'utilisation de biomasse forestière renouvelable
Île- du- Prince- Édouard	Utilisation élargie du chauffage par la biomasse dans les bâtiments publics
Québec	Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023
Québec	Programme Innovation Bois (PIB)
Québec	Plateforme d'innovation panneaux
Québec	Programme de biomasse forestière résiduelle
Québec	Appui aux initiatives novatrices dans les usines de pâtes et papiers
Québec	Crédit d'impôt pour la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle
Québec	Mesures fiscales pour favoriser la production des biocarburants au Québec
Yukon	Stratégie yukonnaise en matière de bioénergie
MESURE DU CPC : Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.	
Alberta	Alberta – Partenariats émergents sur l'énergie propre
Alberta	Programme de bioénergie d'Innovation Alberta
Alberta	Crédits d'impôt à l'investissement en capital
Alberta	Programme de réduction des émissions de l'Alberta

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ
Saskatchewan	Évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques en fonction du cadre de l'ADF du CCMF
Saskatchewan	Planification de l'aménagement des forêts
Manitoba	Évaluation des réserves de carbone dans les milieux humides forestiers

ANNEXE : MISE À JOUR DÉTAILLÉE PARMESURE

MESURE DU CPC : Augmentation des réserves de carbone : protéger et renforcer les puits de carbone				
COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
Multiples	<p>Évaluation des impacts des changements climatiques sur la disponibilité des ressources en bois d'œuvre dans le centre-ouest du Canada : répercussions économiques et mesures d'atténuation</p> <p>Projet de recherche conjoint, financé par le CRSNG, entre le milieu universitaire (p. ex., Université Lakehead, Université de Winnipeg), l'industrie forestière (p. ex., Resolute Forest Products Canada, Inc; Louisiana Pacific Ltd) et des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux (p. ex., RNCAN-SCF, MB, SK, AB et ON), pour l'étude des impacts liés aux changements climatiques régionaux sur les forêts boréales du centre ouest.</p>	<p>Les principaux chercheurs, collaborateurs, partenaires et étudiants se sont réunis à l'Université Lakehead à la fin de 2017 pour discuter des protocoles d'accès aux données et clarifier davantage les rôles et responsabilités de tous les membres de l'équipe.</p> <p>Plusieurs documents de synthèse et analyses de données d'études importants ont été réalisés/publiés.</p> <p>Toutes les analyses et modélisations des données de terrain sont en cours.</p>	<p>Tous les travaux sur le terrain nécessaires et restants seront achevés d'ici avril 2020.</p> <p>Les données économiques concernant les valeurs des différentes composantes de la biomasse ont été corrigées et seront utilisées pour des analyses économiques non spatiales et spatiales ainsi que pour la modélisation des impacts des changements environnementaux.</p>	Avril 2020
Multiples	<p>Expérience de migration assistée du pin gris</p> <p>L'expérience a été mise sur pied au printemps 2015 par la Direction de la foresterie et des tourbières de Développement durable du Manitoba dans le cadre d'une étude menée conjointement par le Manitoba et le Service des forêts du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan. L'objectif principal de cette étude conjointe est d'explorer le potentiel de croissance et de survie de diverses provenances de pin gris des régions plus chaudes du sud au nord de leur aire actuelle (c.-à-d. le sud-est du Manitoba).</p>	<p>Des essais de recherche répétés ont été établis à trois endroits différents (c.-à-d. près de Marchand, Menisino et Stead). Des relevés sur le terrain (reprise des mesures) ont été effectués une fois par année (c.-à-d. en 2015, 2016, 2017 et 2019) pour surveiller la survie, la croissance et la santé des arbres.</p>	<p>Une autre enquête sur le terrain sera menée en 2019. Par la suite, la reprise des mesures se fera une fois tous les cinq ans.</p>	<p>Il s'agit d'une étude à long terme; la surveillance sur le terrain de la survie et de la croissance des arbres se poursuivra jusqu'à ce que la plantation atteigne sa maturité et son âge avancé.</p>

<p> multiples</p>	<p>Étude intégrée d'impact des changements climatiques régionaux sur les forêts du nord des Prairies</p> <p>Projet de recherche, financé par RNCAN, réalisé conjointement par le Conseil de recherches de la Saskatchewan, l'Université de la Colombie-Britannique, l'industrie forestière (p. ex., Spruce Products Ltd., Louisiana Pacific Ltd., Edgewood Forest Products) et des partenaires gouvernementaux fédéraux et provinciaux (p. ex., RNCAN-SCF, MB, ON et SK), pour évaluer la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques régionaux, s'appuyant sur le Cadre d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques du CCMF.</p>	<p>Les principaux chercheurs et collaborateurs se réuniront au Conseil de recherches de la Saskatchewan à Saskatoon au début de 2019 pour discuter des protocoles d'accès aux données et clarifier davantage les rôles et responsabilités de tous les membres de l'équipe.</p> <p>L'évaluation de la vulnérabilité, selon l'approche présentée dans le guide pratique d'adaptation aux changements climatiques de RNCAN-SCF, est en cours.</p>	<p>L'évaluation de la vulnérabilité et la rédaction du rapport de projet devraient se terminer d'ici la fin du mois de mars 2020.</p>	<p>Mars 2020</p>
<p> multiples</p>	<p>Adaptation des forêts et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques</p>	<p>Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick a pris des mesures pour adapter la gestion des ressources naturelles forestières dans la province grâce à l'éducation, à la formation et aux partenariats, et ces efforts se poursuivront dans les années à venir.</p> <p>Deux projets de recherche conjoints ont été amorcés :</p> <p>1) RNCAN-SCF, sur l'identification et l'intégration de l'impact des scénarios climatiques projetés sur la régénération des arbres à l'échelle du peuplement dans les outils de planification de l'aménagement forestier utilisés par le ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick.</p> <p>2) L'Université du Nouveau-Brunswick, RNCAN-SCF et l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques, sur l'évaluation des coûts et des avantages de l'adaptation aux changements des régimes de sécheresse et de vent induits par le climat dans les forêts du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Continuer à définir les efforts liés au projet pour les des deux prochaines années afin de mener à bien les engagements du Nouveau-Brunswick quant à l'adaptation de la gestion des ressources naturelles aux changements climatiques.</p>	<p>En cours</p>

<p>Multiplés</p>	<p>Stratégie d'intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <p>Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie ainsi que les universités ont renouvelé un partenariat de financement de cinq ans (2018-2022) pour continuer les interventions préventives ciblées contre les infestations de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Canada Atlantique. L'objectif de la stratégie est de protéger les habitats forestiers, la séquestration du carbone forestier et l'économie forestière contre les impacts d'une mortalité généralisée des arbres. La clé de la stratégie est la détection précoce de l'augmentation des populations de tordeuse des bourgeons, puis le traitement de ces populations ciblées pour prévenir une épidémie.</p> <p>Il est prouvé qu'après cinq ans de traitement, la Stratégie d'intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Canada atlantique a des effets positifs. Les traitements ont empêché les populations de tordeuses des bourgeons d'augmenter à des niveaux qui entraîneraient des dommages causant une diminution de la croissance et la mortalité des arbres.</p>	<p>Environ 10 000 hectares de populations ciblées au Nouveau-Brunswick ont été traités en 2019.</p>	<p>Poursuivre les interventions préventives ciblées, par exemple par des efforts de surveillance intensive dans toute la région de l'Atlantique, des recherches appliquées, des communications, la science citoyenne et le traitement des populations ciblées au Nouveau-Brunswick.</p>	<p>2025</p>
<p>Fédéral</p>	<p>Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)</p> <p>Annoncé dans le budget fédéral de 2016 et celui de 2017 pour appuyer les nouvelles mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions, l'accent étant mis sur les nouvelles mesures de réductions croissantes tout en considérant la rentabilité.</p> <p>L'un des secteurs ciblés est le renforcement des puits de</p>	<p>Lancement du FEFEC par Environnement et Changement climatique Canada en juin 2017, assorti d'un appel de propositions initiales des gouvernements provinciaux et territoriaux pour le Fonds du leadership (1,4 G\$).</p> <p>Dès la fin de 2018, le Fonds du leadership avait approuvé plus de 200 millions de dollars pour les efforts visant à accroître les réserves de carbone ou à réduire les émissions dans les forêts déployés par la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec,</p>	<p>Poursuivre la conclusion d'ententes de financement bilatérales dans le cadre du Fonds du leadership et transférer des fonds en fonction des dépenses engagées et des ententes de financement.</p> <p>Prendre les décisions définitives de financement des projets liés aux forêts dans le cadre du Défi de l'économie à faibles émissions de carbone et signer des ententes de financement bilatérales avec</p>	<p>Le budget de 2017 précisait que le FEFEC serait actif pendant cinq ans, jusqu'en 2021-2022.</p>

	<p>carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des forêts.</p> <p>Dans le cadre du FEDEC, le Fonds du leadership de 1,4 milliard de dollars appuie les engagements des provinces et des territoires qui ont adopté le CPC, chaque province et territoire recevant une allocation de fonds qui lui est propre.</p> <p>Les autres fonds du FEDEC appuient la mise en œuvre du CPC et du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, dans le cadre duquel les projets sont sélectionnés parmi ceux soumis par les provinces et les territoires, les municipalités, les gouvernements autochtones et les organismes, les entreprises et les organismes à but lucratif.</p>	<p>l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest. Ce Fonds avait également soutenu l'utilisation de résidus de récolte forestière aux fins d'énergie au Québec.</p> <p>Le gouvernement fédéral a conclu des ententes de financement bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour les projets approuvés dans le cadre du Fonds du leadership et a commencé à transférer des fonds en fonction des dépenses engagées et des ententes de financement.</p> <p>Les projets de l'industrie forestière liés au remplacement de combustible ou à l'efficacité énergétique dans les usines et le chauffage urbain ont été évalués à la fin de 2018 dans le cadre du Défi économie à faible intensité carbonique de 450 millions de dollars (volet des Champions).</p>	<p>les promoteurs pour les projets approuvés.</p>	
Alberta	<p>Croissance forestière améliorée et reforestation à la suite de perturbations naturelles historiques dans les forêts publiques</p> <p>Une somme de 20 millions de dollars sera affectée au projet, dont la moitié proviendra du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (Fonds du leadership).</p> <p>Le programme encourage les interventions d'aménagement dans les aires de perturbations naturelles, et la plantation accrue de conifères contribue à la restauration des conifères dans les forêts, ce qui favorise une plus grande séquestration du carbone.</p>	<p>Les activités de mise en œuvre visent des traitements de plantation initiale en 2019-2020.</p> <p>Le programme a pour objectif de traiter environ 8 600 ha par la plantation de 12,1 millions de plants d'ici 2022.</p>	<p>Mise en œuvre continue du programme.</p> <p>Traitement proposé pour 2019-2020 : 3 450 hectares et plus (peut être modifié selon les facteurs opérationnels).</p>	<p>Fin du projet prévue en 2021-2022</p>
Alberta	<p>Stratégie de l'Alberta contre le dendroctone du pin ponderosa</p> <p>Stratégie de l'Alberta destinée à réduire l'étendue et l'impact du dendroctone du pin ponderosa. On observe une réduction considérable de la capacité à emmagasiner le carbone chez les</p>	<p>Traitements de contrôle de niveau 1 (arbre unique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les tiges traitées ont été soit abattues et brûlées, soit abattues et écorcées, soit abattues et déchiquetées. 		<p>En cours</p>

	<p>peuplements infestés par le dendroctone du pin ponderosa. Ce programme préventif vise à réduire et à ralentir les impacts du dendroctone du pin ponderosa et sa progression possible vers l'Est.</p>	<p>Août 2017 à août 2018 : Au total, 106 005 tiges ont été traitées² par le gouvernement provincial</p> <p>REMARQUE : L'estimation de 2017, révisée dans le rapport de 2019, comprend les programmes de traitement de l'Association de l'amélioration de la ressource forestière de l'Alberta (AARFA). Un total de 92 275 arbres ont été traités directement par le gouvernement provincial, et 13 730 arbres ont été traités par l'AARFA.</p> <p>Programmes de l'AARFA (Alberta).</p> <p>Août 2018 à août 2019 : Au total, 135 495 tiges ont été traitées par le gouvernement provincial.</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2018, 102 552 arbres ont été traités directement par le gouvernement provincial, et 32 943 arbres ont été traités dans le cadre des programmes de l'AARFA. 		
<p>Alberta</p>	<p>Planification du cadre pour l'utilisation des terres de l'Alberta</p> <p>Le cadre pour l'utilisation des terres établit une nouvelle démarche concernant la gestion des terres provinciales et des ressources naturelles en vue d'atteindre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux à long terme de l'Alberta. Ce programme définit sept nouvelles régions d'utilisation du territoire et nécessite la mise en œuvre d'un plan régional pour chacune d'elles. Actuellement, deux plans sur sept ont été approuvés.</p> <p>Les plans régionaux dictent les stratégies d'utilisation du territoire qui auront une influence sur les puits de carbone de la province; ils définissent de nouvelles aires protégées et de conservation et ils mettent l'accent sur la nécessité de maintenir un secteur forestier vivant.</p>	<p>En Alberta, 1 360 390 ha de nouvelles aires protégées ont été ajoutés en 2018 dans la région boréale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parc provincial Kazan Wildland (570 822 hectares de nouvelles aires protégées pour un total de 659 397 ha) Parc provincial Richardson (264 727 ha de nouvelles aires protégées pour un total de 312 068 ha) Parc provincial Dillon River (191 545 ha) Parc provincial Birch River (331 832 ha) Agrandissement du parc provincial Birch Mountains (ajout de 1 563 ha) <p>Ensemble, les aires protégées et de conservation et l'aménagement durable des terres forestières devraient produire des réductions d'émissions de carbone plus importantes que celles qui auraient été générées par une de ces mesures seulement.</p>	<p>Élaboration en cours des plans régionaux non achevés.</p>	<p>En cours</p>

		Le parc provincial Kitaskino Nuwenënë a été créé en 2019 (161 880 ha de nouvelles aires protégées)		
Alberta	<p>Programme de rétablissement de l'habitat du caribou</p> <p>L'objectif du programme est d'appuyer la stratégie de rétablissement de la population boréale du caribou des bois et la stratégie de rétablissement de la population des montagnes du Sud du caribou des bois, en fournissant du financement pour les activités admissibles. Le programme est structuré autour de projets qui sont composés d'activités admissibles visant l'objectif du programme, notamment : planification, surveillance, évaluation, production de rapports sur la planification de la gestion de l'accès, collecte de connaissances traditionnelles, etc., ce qui comprend des activités qui servent à mesurer, faire le suivi et signaler des activités de projet et les conditions de l'habitat du caribou à des fins de gestion de projets et d'évaluation des résultats.</p> <p>Le programme est géré par l'Association de l'amélioration de la ressource forestière de l'Alberta (AARFA).</p>	<p>Restauration de lignes sismiques historiques (perturbations linéaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 km traités en 2017 • 134 km traités en 2018 	<p>Mise en œuvre continue du programme.</p> <p>Traitement actuel proposé : 420 km en 2019</p>	En cours
Colombie-Britannique	<p>Initiative sur le carbone forestier (ICF)</p> <p>Lancée au début de 2017, cette initiative est menée par le ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des Ressources naturelles et du Développement rural (FLNRO) et vise à gérer le carbone forestier et à améliorer la durabilité des forêts, des collectivités et de l'industrie de la Colombie-Britannique, tout en atténuant les effets des changements climatiques.</p> <p>Le programme investit dans des activités qui génèrent des</p>	<p>Au début de 2017, la Colombie-Britannique s'est engagée à donner environ 150 millions de dollars pour l'initiative sur le carbone forestier, prouvant ainsi son appui au cadre pancanadien sur les changements climatiques et l'énergie propre (CPC).</p> <p>À la fin de 2017, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) a annoncé un appui de 140 millions de dollars dans le cadre du Fonds du leadership. En mars 2018, l'entente entre la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada a été achevée, ce qui</p>	<p>En 2019-2020 et au cours des années subséquentes, la province poursuivra la mise en œuvre d'activités de l'ICF en lien avec le soutien fourni par le Fonds du leadership du FEFEC, y compris des investissements dans les solutions de rechange au brûlage des déchets de bois et dans une plus grande séquestration du carbone (reboisement, fertilisation, utilisation, amélioration des arbres). La province cherchera également à définir de nouveaux types d'activités liés au carbone forestier qui</p>	2021-2022

	<p>avantages relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en augmentant la séquestration du carbone, notamment dans le cadre de projets de reboisement, de fertilisation et d'amélioration des arbres.</p> <p>Ce programme est également axé sur l'utilisation accrue des résidus forestiers et sur la réduction du brûlage des résidus de débroussaillage afin de réduire les émissions.</p>	<p>signifie qu'au total, un financement de 290 millions de dollars sera mis à la disposition des investissements admissibles pour le carbone forestier, de 2017-2018 à 2021-2022.</p> <p>Les principales activités de l'ICF mise en œuvre en 2018-2019 et au début de 2019 comprennent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reboisement et fertilisation progressifs dans le cadre du programme « Forests for Tomorrow » (Les Forêts de demain). • Investissements continus de la Forest Enhancement Society of British Columbia (FESBC) pour l'utilisation de la fibre de bois. • Les projets de l'ICF pour le reboisement dans la province et le reboisement des habitats du Caribou touchés par des feux de forêt ont permis de planter respectivement 1,2 million et 150 000 arbres sur environ 600 ha. La planification, les enquêtes et les prescriptions ont été effectuées, et 11 M de semis ont été mis en terre en vue d'une plantation future. • Fertilisation de 9 530 ha sur la côte, afin d'accroître la croissance et la séquestration du carbone. Des enquêtes et des prescriptions ont également été effectuées sur les sites pour déterminer des aires d'applications éventuelles. • Création d'une pépinière de semences de classe A pour augmenter le volume de bois d'œuvre et la séquestration du carbone sur le territoire. 	<p>génèrent des résultats positifs en matière de GES (p. ex., traitements favorisant la santé des forêts).</p>	
Manitoba	<p>Estimation spatiale des réserves de carbone dans les tourbières du Manitoba</p> <p>Élaboration d'un inventaire spatial des stocks de carbone dans les tourbières boréales pour l'ensemble de la province du Manitoba.</p>	<p>Achèvement de l'inventaire spatial initial pour l'est et le centre du Manitoba; le résultat est un ensemble de données matricielles des stocks de carbone (en tonnes) dans les tourbières (taille de pixel : 3 m).</p>	<p>Expansion de l'inventaire du carbone des tourbières dans l'ouest et le nord du Manitoba. Les améliorations, la collecte de données au sol et la validation se poursuivent, en fonction du protocole d'évaluation rapide décrit ci-dessus (Évaluation des stocks de carbone dans les zones humides forestières).</p>	En cours
Nouveau-Brunswick	<p>Engagements à l'égard des puits et des compensations de carbone en vertu du Plan d'action sur les changements</p>	<p>Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick a intégré un processus d'estimation de l'approvisionnement en carbone</p>	<p>Continuer de cerner les possibilités d'accroître les puits de carbone forestiers dans le cadre des programmes de forêts durables du ministère du</p>	En cours

	climatiques du Nouveau-Brunswick	dans la croissance à l'échelle du peuplement et du potentiel de rendement. L'approvisionnement en carbone a été ajouté comme indicateur de tableau de bord pendant l'évaluation de l'élaboration d'une stratégie forestière potentielle.	Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick.	
Île-du-Prince-Édouard	L'Î.-P.-É. s'est engagée à protéger 7 % de son territoire d'ici 2020, dans le cadre de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada ».	L'an dernier, 198,5 ha ont été ajoutés à notre réseau d'aires naturelles, portant le total actuel à 3,6 %.	L'Î.-P.-É. continuera d'acquérir des terres, de conclure des ententes de conservation des terres privées et de soutenir les aires protégées et de conservation autochtones. Le gouvernement provincial examinera également les terres publiques pour déterminer les aires qui pourraient être protégées et contribuer à l'atteinte de l'objectif de 7 %.	01-12-2020
Île-du-Prince-Édouard	Lancement du nouveau programme de plantation d'arbres pour la séquestration du carbone L'Î.-P.-É. a lancé le nouveau programme de plantation d'arbres pour la séquestration du carbone, financé en partenariat avec le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Le programme a pour but de créer 285 ha de nouvelles forêts sur quatre ans. Dans le cadre de ce programme, le programme provincial ALUS (programme visant des services de diversification des modes d'occupation des sols) versera des paiements uniques de 650 \$/ha aux propriétaires fonciers privés.	La production d'arbres à la pépinière provinciale J. Frank Gaudet a été agrandie et la première plantation devrait commencer à l'automne 2019. Le programme a été annoncé au printemps 2019 et l'inscription des clients est en cours.	Pour la suite, la plantation se fera à l'automne 2019. Le programme poursuivra l'inscription de nouveaux clients en 2020.	2022-2023
Québec	Augmentation du nombre de puits de carbone par le boisement et le reboisement Le gouvernement du Québec a obtenu du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone un financement 50 M\$ sur quatre ans, qui vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement et le reboisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière. Le financement est réparti	Trois types de superficies ont été déterminés : 1) remise en production de forêts affectée par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. La planification des secteurs à remettre en production d'ici 2020 a été réalisée et les plants ont été commandés. 2) augmentation de la productivité des forêts de pessières à mousses et à éricacées. La planification des secteurs à remettre en production d'ici 2020 est en cours.	1) Remettre en production les secteurs identifiés dans le cadre de la planification 2020. Planifier et remettre en production les secteurs pour 2021. 2) Commander les plants nécessaires à la remise en production pour 2020 d'ici la fin de 2018; planifier et remettre en production les secteurs pour 2021. 3) Augmenter la productivité des forêts de pessières à mousses et à éricacées.	Le projet se terminera en mars 2022.

	également entre la forêt privée et les terres publiques.	3) boisement de friches en forêt privée. La planification des secteurs à remettre en production d'ici 2020 a été réalisée et les plants ont été commandés.	L'enveloppe de 50 M\$ vise à accroître les puits de carbone forestier par le boisement et le reboisement de superficies additionnelles à la programmation régulière du Québec. Plus de 14 000 ha de travaux sylvicoles seront réalisés en forêt publique et privée ce qui permettra la séquestration de 1,6 million de tonnes de carbone d'ici 2050.	
Québec	Stratégie nationale de production de bois L'objectif fondamental de cette stratégie est de produire plus de bois ayant les caractéristiques désirées, à un prix concurrentiel et sur la base d'investissements rentables. L'un des objectifs consiste à « contribuer à l'augmentation de la séquestration de carbone en forêt et dans les produits forestiers ». L'une des mesures particulières liées à cet objectif consiste à « déterminer la contribution supplémentaire potentielle du secteur forestier à l'atteinte des objectifs et des cibles de réduction des gaz à effet de serre du Québec ».	Le projet de Stratégie nationale de production de bois a fait l'objet d'une consultation des partenaires et des communautés autochtones à l'été 2018. La version définitive de la Stratégie sera publiée au début de 2020.	Une fois la Stratégie nationale de production de bois publiée, les mesures appropriées seront mises en œuvre.	La version définitive de la Stratégie sera publiée en 20. Les stratégies régionales seront produites d'ici 2021.
Québec	Traitements de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en terres privées et publiques L'objectif de ces traitements est de réduire les pertes de productivité et de réduire la mortalité sur les territoires touchés par l'épidémie en comparaison avec des territoires de référence non traités.	L'estimation des dommages causés par l'épidémie a été réalisée. La planification des arrosages en petites forêts privées a eu lieu. Les arrosages effectués sur les terres publiques se sont poursuivis (début en 2009). Quantification des premières émissions de CO ₂ évitées. Le Québec poursuit ses efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En 2019, le Québec a procédé à des arrosages aériens pour protéger des peuplements vulnérables sur environ 438 000 ha de forêt publique et plus de 9 000 ha de petites forêts privées.	Poursuivre la cartographie de la défoliation causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le premier traitement par arrosage en petite forêt privée s'est fait en 2018. Les arrosages sur terres publiques se poursuivront.	Les traitements se poursuivront jusqu'à la fin de l'épidémie.

<p>Québec</p>	<p>Travaux sylvicoles additionnels pour séquestrer le carbone</p>	<p>Une somme de 75 millions de dollars sur cinq ans a été annoncée, en plus du budget régulier dédié à la sylviculture.</p> <p>Les travaux sylvicoles permettront d'accroître la productivité des forêts québécoises et, par le fait même, de réduire les émissions de GES à long terme grâce à la séquestration du carbone. Les travaux sylvicoles proposés sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la conversion de coupes totales en coupes partielles; 2) la restauration de forêts dégradées; 3) la production de plants à croissance rapide; 4) la remise en production de peuplements en contexte épidémique; 5) Fermeture de chemins en lien avec le caribou. <p>Un volet de ce financement permet la réalisation de travaux par des partenaires externes, notamment des forêts d'enseignement et de recherche, des municipalités et des agences de mise en valeur des forêts privée.</p>	<p>La planification de la mise en œuvre a commencé. Au cours des deux premières années, 16,1 millions de dollars seront affectés à des projets.</p> <p>Plus de 23 000 ha de travaux sylvicoles seront réalisés en forêt publique et privée.</p>	<p>Mars 2024</p>
<p>Québec</p>	<p>Développement des connaissances et outil adapté à la réalité du secteur des forêts au Québec</p>	<p>Une somme de 5 millions de dollars sur trois ans a été annoncée pour développer des connaissances et pour créer ou améliorer un outil permettant d'optimiser le potentiel de réduction des GES du secteur des forêts.</p> <p>Ce travail sera réalisé via une collaboration étroite à l'intérieur du gouvernement du Québec à laquelle contribueront de manière ciblée les universités du Québec et autres instituts de recherche .</p>	<p>Début de la recherche et de la planification.</p>	<p>Mars 2021</p>

MESURE DU CPC : Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
 multiples	<p>Appui renouvelé pour l'initiative Branché sur le BOIS! Atlantique</p> <p>L'initiative Branché sur le BOIS! Atlantique est un programme coopératif dirigé par le Bureau du bois de sciage des Maritimes avec l'appui du Canada et des quatre provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Elle encourage l'utilisation du bois comme matériau de construction de choix dans le Canada atlantique</p>	<p>Les conceptions architecturales à base de bois sont célébrées, mises en évidence et promues dans le cadre d'ateliers, de programmes spéciaux et d'événements de développement de l'industrie.</p> <p>En 2019, l'Î.-P.-É. a approuvé le programme Branché sur le BOIS! Atlantique et s'est engagée à verser 30 000 \$ sur trois ans pour améliorer l'utilisation du bois dans la construction et accroître la compréhension des valeurs de la construction en bois par l'industrie et les architectes du bâtiment.</p>	<p>Élargissement du programme pour inclure l'Î.-P.-É. dans les efforts de promotion en 2018-2019.</p> <p>Continuer de miser sur les succès remportés par les immeubles de moyenne hauteur en tant que solutions de logement abordable dans la région de l'Atlantique et atteindre les objectifs de l'entente de trois ans visant à fournir des éléments de possibilités nouvelles et émergentes en mettant l'accent sur la construction en bois massif et l'adoption de pratiques de construction durables.</p>	En cours
Fédéral	<p>Programme de construction verte en bois (CVBois)</p> <p>Le budget de 2017 prévoit une somme de 39,8 millions de dollars pour appuyer des projets et des activités qui favorisent l'utilisation du bois comme matériau de construction écologique. Le programme CVBois appuie la transition du Canada à une industrie de la construction qui accorde une plus grande place au bois en finançant des projets qui encouragent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une adoption et une commercialisation accrues des produits à base de bois dans la construction d'édifices en bois de grande hauteur, de ponts en bois d'œuvre et de bâtiments commerciaux de faible hauteur novateurs. • La reproduction des bâtiments à base de bois non traditionnels et des ponts en bois d'œuvre novateurs éprouvés. • Des recherches qui viennent combler le manque de renseignements techniques nécessaires pour faciliter les révisions du Code national du bâtiment du Canada (CNBC) de 2020 et de 2025 afin d'autoriser des bâtiments en bois de grande 	<p>Le gouvernement fédéral a annoncé le programme en octobre 2017. Les appels de déclarations d'intérêt pour des bâtiments en bois de grande hauteur, des bâtiments non résidentiels bas et des ponts en bois d'œuvre ont tous été fermés en avril 2019. Le programme a reçu 57 demandes au cours des trois appels, demandant plus de 100 millions de dollars de financement pour la construction de projets totalisant près de 2 milliards de dollars. Plusieurs ententes ont été signées et des projets sont en cours.</p> <p>Pour faire progresser l'éducation et la formation sur le bois, le programme a financé la première phase de la mise en œuvre de la feuille de route sur l'éducation, laquelle comprend un atelier national d'éducation sur le bois où l'on discute des priorités en matière d'élaboration de programmes d'études dans les collèges et les universités afin de combler les lacunes sur le plan des connaissances. Le programme a également financé un atelier sur l'analyse du cycle de vie et un autre sur la modélisation de l'information sur les bâtiments.</p> <p>Le programme a appuyé la recherche et le développement afin</p>	<p>Finaliser les ententes en fonction des autres projets de démonstration présélectionnés et se préparer à les annoncer et à les réaliser au cours des deux ou trois prochaines années. CVBois a pour objectif la livraison de 15 à 20 projets de démonstration dans le cadre du programme.</p> <p>Continuer d'offrir un soutien continu à l'élaboration de programmes de formation et d'éducation avancée, d'outils de conception et de produits d'information.</p> <p>On commencera à appuyer les travaux préliminaires de R et D et les travaux du comité du code en vue de la révision de l'édition 2025 du Code national du bâtiment du Canada.</p>	Le financement soutient les activités pendant quatre ans, jusqu'en 2021-2022.

MESURE DU CPC : *Augmentation de l'utilisation de bois pour la construction*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	<p>hauteur au-delà de la limite actuelle de six étages.</p> <ul style="list-style-type: none"> Enseignement avancé sur le bois et création d'outils de conception. 	<p>de faciliter la modification de l'édition 2020 du Code national du bâtiment du Canada pour permettre la construction de bâtiments en bois plus grands et plus hauts.</p>		
Colombie-Britannique	<p>Augmentation de l'utilisation de matériaux renouvelables et à faibles émissions de carbone dans tous les projets d'infrastructure du secteur public</p> <p>Nouveaux projets conformes à la politique gouvernementale existante, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certification LEED Or exigée pour les nouvelles installations du secteur public. Loi sur les cibles de réduction des gaz à effet de serre/règlement du gouvernement sur la carboneutralité. L'initiative « Le bois d'abord » (qui comprend la <i>Wood First Act</i> et le programme Le bois d'abord). <p>Dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement adoptée en juin 2018 par la C.-B., le gouvernement s'engage à créer un cadre d'évaluation du cycle de vie qui permettra de mesurer et de rendre compte des émissions de carbone incluses dans (certains) matériaux de construction utilisés dans les projets d'immobilisations d'infrastructures.</p>	<p>Utilisation de matériaux à faibles émissions de carbone et renouvelables dans les projets d'infrastructures du secteur public.</p> <p>La définition et l'évaluation des options stratégiques ainsi que la rédaction de recommandations sont en cours.</p> <p>Création du matériel d'orientation préliminaire.</p> <p>La stratégie a été publiée le 25 juin 2018. Les détails restent à confirmer.</p>	<p>Obtenir l'opinion des partenaires de l'industrie sur le matériel d'orientation préliminaire.</p> <p>Définir et évaluer les options stratégiques afin d'appuyer l'utilisation accrue du bois de la Colombie-Britannique.</p> <p>Travailler à la conception du cadre en collaboration avec les intervenants à l'échelle du gouvernement, y compris le ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural.</p>	<p>Le lancement est prévu pour l'année financière 2019-2020.</p>
Colombie-Britannique	<p>Programme privilégiant le bois, Investissement innovation forestière</p> <p>Le Programme Le bois d'abord d'Investissement innovation forestière est axé sur l'augmentation de l'utilisation du bois dans la province en plaçant le bois au rang de matériau de construction favori dans les divers usages du bois pour la conception et la construction de bâtiments, et</p>	<p>En cours</p>	<p>68 M\$ des ventes totales de bois en Colombie-Britannique pour les marchés de la construction non résidentielle et résidentielle pour les bâtiments à étages et à logements seront attribués aux interventions du programme d'ici 2018-2019.</p>	<p>Fin du programme d'ici 2020</p>

MESURE DU CPC : *Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	sur l'appui de l'innovation dans la fabrication.			
Nouveau-Brunswick	<p>Politique sur l'utilisation du bois pour la construction des édifices et infrastructures publics (<i>Wood First Policy</i>)</p> <p>Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick s'engage à réduire les émissions de GES des bâtiments provinciaux et à encourager l'utilisation des produits du bois dans la construction, notamment par l'entremise de codes du bâtiment, de normes et de politiques d'approvisionnement</p>	Engagement continu pour accroître l'utilisation des produits du bois de structure et d'apparence dans la construction au Québec, en fonction d'une évaluation favorable du cycle de vie, pour toutes les nouvelles constructions et rénovations majeures financées par l'État.	La Wood First Policy continuera d'être respectée.	En cours
Ontario	<p>Le Plan environnemental conçu en Ontario encourage l'utilisation du bois pour la construction</p> <p>Accroître l'utilisation du bois d'œuvre de l'Ontario dans la construction et la rénovation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la séquestration à long terme du carbone.</p>	Développement d'outils et de ressources techniques, soutien à l'éducation et à la formation dans le domaine de la construction en bois et promotion de projets de démonstration de construction en bois massif.	Promouvoir l'utilisation du document <i>Référence sur les bâtiments en bois de grande hauteur</i> et achever la création du calculateur de carbone.	En cours
Ontario	Construction d'une usine de bois lamellé-croisé à la fine pointe de la technologie à St Thomas, en Ontario	Le choix du site, l'ingénierie et l'approvisionnement en matériaux sont terminés.	Construction et mise en service de l'installation d'ici 2020.	Mise en service en 2020
Québec	Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation (PPBOA)	Ce programme permet de soutenir des projets d'investissement et des études réalisés par des entreprises du secteur de la préfabrication en bois. Le programme accessible sur internet depuis le 1 ^{er} novembre 2019.	Diffusion du programme à la clientèle cible.	Mars 2022
Québec	Programme de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction	Le Programme vise à bonifier l'offre de formation continue sur le bois et son utilisation dans la construction.	Diffusion du programme à la clientèle cible. L'objectif est d'augmenter les compétences en construction bois et ainsi	Décembre 2020

MESURE DU CPC : *Augmentation de l'utilisation de bois pour la construction*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		L'enveloppe budgétaire totale est de 2M\$ provenant du Fonds vert. Le programme est accessible sur internet depuis le 1 ^{er} novembre 2019.	engendrer une plus grande utilisation de ce matériau dans la province de Québec.	
Québec	<p>Programme de démonstration de construction en bois</p> <p>Mise en œuvre de la vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois</p> <p>Programme pour les candidats ayant un projet novateur de construction en bois ou une solution novatrice en bois pour le secteur de la construction non résidentielle ou multifamiliale au Québec.</p>	<p>Programme lancé en décembre 2016 avec un budget de 11 M\$ jusqu'en 2018.</p> <p>En 2018, Le Programme a été bonifié afin d'accroître le nombre de projets mobilisateurs réalisés. Ainsi, le programme est désormais en vigueur jusqu'en 2020. De plus, la liste des dépenses admissibles a été bonifiée et les règles d'admission ont été adaptées aux projets soumis par des entités municipales et des commissions scolaires.</p> <p>En 2019, le budget total du programme s'élève maintenant à près de 14,5 millions de dollars.</p> <p>Depuis le début du programme, 13 projets ont été approuvés pour un financement total de 7,3 millions de dollars.</p>	Poursuite du programme et suivi des projets soutenus.	31 mars 2020
Québec	<p>Investissements dans la recherche de FPInnovations</p> <p>Dans le cadre d'ententes de coûts partagés, les gouvernements fédéral et provincial investissent chaque année dans la recherche de FPInnovations en gestion et durabilité forestières, recherche qui est axée sur la conception, l'ingénierie et la fourniture de structures et de composantes en bois de grande taille pour la construction.</p>	<p>Voici des exemples pour lesquels le gouvernement appuie la recherche de FPInnovations :</p> <p>En mars 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a également annoncé l'allocation de fonds à FPInnovations pour un total de 4 M\$ sur quatre ans pour la continuation de son programme de recherche collaborative nationale.</p>	Québec continuera la mise en œuvre de projets de FPInnovations en collaboration avec ses partenaires en 2019-2020.	Mars 2021
Québec	<p>Charte du bois</p> <p>L'objet de la Charte du bois du Québec est d'accroître l'utilisation de bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec.</p>	Le Bilan de la Charte du bois a été dévoilé lors de l'événement Woodrise tenue à Québec en septembre 2019. Ce bilan met en lumière plusieurs des résultats obtenus depuis le lancement de la Charte du bois en 2015. Le Bilan de la Charte du bois présente également l'engagement du	<p>Une nouvelle Charte du bois devrait être présentée à l'automne 2020</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre des mesures de la Charte du bois.</p>	En cours

MESURE DU CPC : *Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		<p>gouvernement du Québec à présenter une Charte du bois encore plus ambitieuse. La mise en œuvre des mesures de la Charte du bois se poursuit, et comprend les réalisations suivantes au cours des dernières années :</p> <p>Mesure 1 : Leadership gouvernemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création d'un comité interministériel de haut niveau sur la construction en bois, qui veille à ce que les ministères et les organismes donnent l'exemple quant à l'utilisation du bois dans les projets de construction financés en tout ou en partie par des fonds publics; • attribution d'aide financière à Cecobois pour la création et la publication l'outil de calcul de la quantité d'émissions de GES. GESTIMAT est maintenant fonctionnel et accessible. Il s'agit d'un outil qui sert à quantifier, à analyser et à comparer les émissions de gaz à effet de serre liées aux matériaux structuraux d'un bâtiment ; • rapport annuel sur l'utilisation du bois dans les bâtiments publics québécois. Le premier rapport annuel couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a été réalisé. <p>Mesure 2 : Construction novatrice avec du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre du programme favorisant les solutions novatrices avec du bois; • création d'un comité consultatif avec la Régie du bâtiment du Québec; • attribution d'aide financière pour une étude de faisabilité sur la construction d'une école primaire en bois. <p>Mesure 3 : Formation et promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • financement octroyé à des universités afin d'accroître l'offre 	<p>Mise à jour et rédaction de directives et de guides explicatifs sur la construction en bois par la Régie du bâtiment du Québec.</p> <p>Soutien à la modélisation et à l'optimisation dans le secteur de la préfabrication.</p> <p>Soutien à la publication de déclarations environnementales pour les produits forestiers.</p> <p>Cible : Accroissement du taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale qui pourrait atteindre 32 % en 2020.</p>	

MESURE DU CPC : *Augmentation de l'utilisation du bois pour la construction*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		<p>de formation obligatoire sur l'utilisation du bois en construction (p. ex., embauche d'enseignants spécialisés dans la construction en bois);</p> <ul style="list-style-type: none"> • financement des activités de Cecobois; • financement d'activités de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction; • soutien d'une activité pour faciliter l'intégration sur le marché du travail de diplômés étrangers spécialisés dans la construction en bois. <p>Mesure 4 : Recherche et innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • financement reçu de FPInnovations pour diverses initiatives de recherche; • renouvellement du soutien à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois de l'Université Laval pour cinq ans, soit de 2018 à 2023. <p>Diffusion de la Stratégie auprès des partenaires et du public.</p> <p>Mise en place d'un cadre de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes de la Stratégie (indicateurs et cibles).</p>		

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
Multiplés	Projet d'énergie de biomasse en Saskatchewan	Le Centre de bioénergie du conseil tribal de Meadow Lake, qui appartient aux Premières Nations, produira de l'énergie verte neutre en carbone en utilisant les résidus de biomasse de la scierie. Il s'agira de la première centrale du genre en Saskatchewan et elle devrait produire 6,6 mégawatts d'électricité de base. Le financement du projet est assuré par l'entremise du Plan investir dans le Canada, de Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.		
Multiplés	Initiative de durabilité communautaire (IDC) de la Première Nation de Whitesand L'IDC permettra de remplacer la centrale énergétique au diesel par une installation de cogénération de chaleur et d'électricité et une usine de granules de bois. L'initiative comprend également la gestion forestière de la forêt Armstrong pour assurer des forêts saines agissant comme puits de carbone.	Depuis 2009, la Première Nation de Whitesand, en Ontario, et le gouvernement du Canada ont investi 10,4 M\$ dans l'IDC pour couvrir les coûts liés à l'élaboration de projets, lesquels comprennent les services de planification, les services environnementaux, les services d'ingénierie ainsi que d'autres services professionnels. Accord d'achat d'énergie (AAE) – un contrat d'AAE renouvelable de 20 ans signé en mars 2018. La construction du parc industriel s'est achevée en décembre 2017.	Les dessins d'exécution et l'approvisionnement débiteront à l'automne 2019. La phase 2 propose que la construction de l'usine de cogénération et de l'usine de granules commence au printemps 2020.	Hiver 2021-2022 Mise en service et fonctionnement du centre de bioéconomie.
Multiplés	Développement de l'usine de granules de bois de 150 000 tonnes métriques de la Première Nation Wikwemikong à l'aide de la biomasse forestière de Nairn.	Achèvement du Plan de commercialisation mondial, de l'évaluation de la ressource forestière et de l'évaluation du site. Plan d'affaires de catégorie 30 et planification d'ingénierie et environnementale terminés. Évaluation de commercialisation régionale du nord de l'Ontario terminée.	Terminer l'évaluation environnementale du site. Terminer le plan d'affaires complet de catégorie 20 et la planification d'ingénierie et environnementale. Amorcer l'élaboration d'ententes d'approvisionnement, de contrats et de lettres d'intention concernant la fibre de bois, le cas échéant.	Construction provisoirement prévue en 2021-2022
Fédéral	Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE) Le budget de 2017 a fourni 220 M\$ pour ce programme, desquels 55 M\$ servent à	Réception et révision des projets de biothermie soumis pour le financement. Le programme EPCRE a sollicité des propositions des communautés rurales et éloignées au printemps de 2018. Le volet Biothermie a reçu 42 propositions	La plupart des projets de Biothermie approuvés se dérouleront sur plusieurs années, mais il est prévu que certains d'entre eux se terminent cette année (AF 2019-2020).	Le financement du programme fourni pour six ans, jusqu'en 2023-2024.

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	appuyer les transitions du chauffage au combustible fossile à la biothermie.	<p>admissibles dans le cadre de la première série, dont 10 couvraient plusieurs volets (volets combinés Biothermie et déploiement ou démonstration). Un total de 22 projets ont été présélectionnés; des accords de contribution ont été signés pour 17 d’entre eux. Le financement total alloué à ces 17 projets s’élève à 14,5 M\$.</p> <p>Un deuxième appel de demandes pour l’EPCRE s’est terminé en février 2019 et le volet Biothermie a reçu 43 demandes (dont 12 multiples), pour une demande de financement totale de 103,1 M\$. Un total de 11 projets vont de l’avant.</p> <p>Dans l’ensemble, 31 des 33 projets sont situés dans des collectivités autochtones.</p>	Le financement de l’EPCRE, volet Biothermie, est entièrement affecté.	
Alberta	<p>Système de crédits compensatoires de carbone de l’Alberta – production de crédits compensatoires</p> <p>Le système de crédits compensatoires d’émissions de carbone de l’Alberta qui permet aux installations visées par le règlement incitatif de concurrence du carbone (CCIR) d’acheter et de retirer des crédits compensatoires pour se conformer aux exigences. Le CCIR sera remplacé par un nouveau règlement sur l’innovation technologique et la réduction des émissions qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Le traitement des compensations et l’utilisation des règles devraient demeurer constants entre les deux règlements.</p>	<p>Les compensations de carbone générées* qui se rapportent aux forêts et à la foresterie.</p> <p>Protocole(s) : Production d’énergie par la combustion de résidus de biomasse/Dérivation de la biomasse vers l’énergie à partir des installations de combustion de la biomasse.</p> <p>2017 : crédits compensatoires générés pour 272 415 tonnes d’équivalent CO₂</p> <p>2018 : crédits compensatoires générés pour 231 866 tonnes d’équivalent CO₂</p> <p>2019 : À déterminer</p> <p>Protocole : Projets écoénergétiques</p> <p>2017 : crédits compensatoires générés pour 273 146 tonnes d’équivalent CO₂ (estimation révisée en 2019)</p> <p>2018 : crédits compensatoires générés pour 99 870 tonnes d’équivalent CO₂</p> <p>2019 À déterminer</p> <p>Protocole : Projets de traitement anaérobie des eaux usées (Rapport sur le protocole ajouté en 2019)</p>	En cours	En cours

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		<p>2017 : crédits compensatoires générés pour 9 951 tonnes d'équivalent CO₂</p> <p>2018 : crédits compensatoires générés pour 0 tonne d'équivalent CO₂</p> <p>2019 À déterminer</p> <p>*Le nombre de crédits générés peut varier selon la date d'interrogation du Registre des crédits compensatoires de l'Alberta, car il n'est pas nécessaire de déclarer les crédits dans l'année de production et les crédits compensatoires peuvent également être annulés après avoir été déclarés.</p>		
Alberta	<p>Programme de production de bioénergie</p> <p>Le Programme de production de bioénergie (PPB) a pour objectif d'appuyer la capacité de production de bioénergie en Alberta afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de combustibles fossiles et de créer des occasions à valeur ajoutée offrant des avantages économiques.</p>	<p>Octobre 2017 à mars 2020</p> <p>Deux centrales indépendantes existantes de production d'énergie au moyen de biomasse boisée recevront des subventions totalisant 16 096 millions de dollars.</p>	En cours jusqu'en 2020	Mars 2020
Alberta	<p>Projets de bioénergie et de bioproduits dans l'industrie forestière</p> <p>Lafarge Cement mettra à l'essai l'utilisation de résidus de bois en remplacement du gaz naturel dans sa production de ciment.</p> <p>Capital Power est en train de tester l'utilisation de la biomasse boisée pour remplacer le charbon dans ses centrales de production d'énergie.</p> <p>Pinnacle Renewable Energy Inc. est en train de mettre au point une installation de granules près d'Edmonton et</p>	<p>Dialogue appuyé entre les sociétés forestières, les producteurs de fibre résiduelle et les industries en mesure d'utiliser le matériel pour la production de bioénergie.</p> <p>En mai 2018, Pinnacle Renewable Energy a terminé la construction d'une nouvelle installation de production de granules ayant une production brute annuelle estimée à 400 000 tonnes.</p> <p>Le système d'énergie thermique de Tolko devrait être mis en service d'ici la fin de l'été de 2019, accusant un léger retard attribuable en partie aux feux de forêt qui ont fait rage dans la région.</p>	Continuer à travailler avec les promoteurs de biomasse pour utiliser la biomasse forestière afin de réduire les émissions de GES produites par l'utilisation d'hydrocarbures.	<p>Lafarge Cement : 2020</p> <p>Capital Power : 2019-2020.</p> <p>Usine de granules issue de la collaboration de Tolko et de Pinnacle, automne 2020.</p>

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	<p>s'approvisionnera en biomasse auprès des scieries régionales.</p> <p>À High Level, en Alberta, Tolko Industries prévoit construire une centrale thermique qui consommera 80 % des résidus d'écorçage de la scierie.</p> <p>Tolko Industries a annoncé la construction d'une nouvelle usine de granules en collaboration avec Pinnacle Renewable Energy. « Northern Pellet Limited » sera reliée à la scierie de Tolko et utilisera les déchets de bois en surplus. L'usine devrait entrer en production à la fin de l'automne 2020.</p>			
Colombie-Britannique	<p>Système d'information sur l'approvisionnement en biomasse forestière</p> <p>Élaboration d'un système Web SIG permettant d'estimer avec plus de précision la disponibilité de la biomasse résiduelle à l'échelle régionale dans l'ensemble de la province pour appuyer le développement de bioproduits de grande valeur.</p>	En cours d'élaboration Analyse à l'échelle de la zone d'approvisionnement forestier en cours.	La version bêta sera terminée en mars 2020.	Mars 2022
Nouveau-Brunswick	<p>Politique sur la biomasse forestière</p> <p>Cette politique établit un cadre à l'intérieur duquel les entreprises sont autorisées à exploiter la biomasse forestière de façon durable.</p> <p>Les matières récoltées dans le cadre de ce programme sont utilisées soit comme intrants directs pour la production d'énergie, soit comme combustible (p. ex., des granules).</p>	<p>Étudier continuellement des projets à grande échelle pour la production de bioénergie et/ou de biocarburants. L'intrant brut pour ces projets est une combinaison de biomasse forestière et de fibre de pâte à papier de qualité inférieure, comblant ainsi une lacune sur le marché pour ces produits.</p> <p>Plus de vingt installations du Nouveau-Brunswick consomment déjà des produits forestiers résiduels (biomasse forestière ou résidus de scierie) à des fins de production d'énergie ou de combustibles. Ces installations vont des petits producteurs de « biobriques » à la centrale de chauffage central de l'Université du</p>	L'un des projets à l'étude devrait aller de l'avant. Si les conditions du marché ne sont pas favorables, le projet sera mis en attente jusqu'à ce qu'il y ait une occasion viable.	En cours

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		Nouveau-Brunswick, qui produit de la vapeur à partir de biomasse forestière et d'autres produits de bois résiduel.		
Nouvelle-Écosse	<p>Élaboration d'une solution de chauffage au bois pour les bâtiments publics.</p> <p>Créer un nouveau marché pour les fibres de bois de qualité inférieure provenant des boisés privés pour le chauffage des bâtiments publics. Créer ou maintenir des possibilités d'emploi locales dans l'ensemble de la N.-É. Remplacer les importations de mazout par des carburants locaux renouvelables et plus respectueux de l'environnement qui atténuent les émissions de GES. Appuyer l'aménagement forestier durable et renforcer la chaîne d'approvisionnement provinciale en bois, en particulier pour les propriétaires de terres à bois privées. Des coûts de chauffage fiables, stables et prévisibles à long terme pour les bâtiments publics. Fournir de meilleures données financières aux aménagistes forestiers afin qu'ils puissent entreprendre une gestion durable des forêts et de la sylviculture sur les terres à bois.</p>	De nombreux ministères appuient l'étude de la possibilité de chauffer les bâtiments gouvernementaux à l'aide de systèmes de chauffage à base de copeaux.	<p>Une évaluation des installations possibles dans diverses régions de la province est en cours. Des protocoles d'approvisionnement et des évaluations d'analyse de rendement sont mis au point et étudiés.</p> <p>En janvier 2019, un groupe de travail interministériel de 11 ministères a été mis sur pied afin de déterminer quels immeubles publics (y compris les hôpitaux, les écoles, les bureaux et les établissements correctionnels) de la province conviennent pour convertir les anciens systèmes de chauffage à combustibles fossiles en systèmes à copeaux de bois. Les sites ont été évalués en fonction de critères établis, notamment l'âge du système actuel de chauffage au mazout, les besoins de chauffage du bâtiment, la disponibilité du terrain, la proximité d'autres bâtiments et les routes pour camions. Un processus d'approvisionnement ouvert (phase 1) est prévu en août 2019 pour un modèle d'exploitation et de services à contrat d'entrepreneurs du secteur privé pour concevoir, construire, posséder et exploiter la centrale de chauffage et vendre des unités de chaleur aux utilisateurs des installations. Incorporation du Nova Scotia Innovation Hub en tant qu'organisme sans but lucratif en mars 2019. Coanimation de la conférence Atlantic BioCon (Atlantic Canada biorefining</p>	Une mise en œuvre progressive est prévue sur plusieurs années; elle s'appuiera sur les leçons tirées de la phase 1. L'approche sera adaptée au besoin pour les édifices publics qualifiés à l'échelle de la province.

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
			conference) à Halifax avec BioNB.	
Ontario	<p>Projet de bioraffinerie de pâte thermomécanique (TMP-Bio).</p> <p>Ce projet fournira un moyen de transformation du bois en une large gamme de nouveaux produits qui pourraient avoir une grande valeur.</p>	<p>En septembre 2018, la construction d'une usine pilote de bioraffinage à grande échelle a débuté. Cette usine deviendra un point central pour le développement et la commercialisation de produits biologiques à base de bois.</p>	<p>La mise en service de la nouvelle installation a débuté au deuxième trimestre de 2019 et, une fois pleinement opérationnelle, elle aura la capacité de traiter 100 tonnes de copeaux de bois dur par an. Après avoir récemment terminé la construction primaire, l'installation de TMP-Bio est maintenant en production. Deux équipements supplémentaires doivent être mis en service au plus tard à la fin juillet 2019. Les prochaines étapes consistent à poursuivre la mise en service et les essais. Le procédé permettra la création de deux lignes de produits de base : des sucres celluloseux ou 2G et une forme de lignine de haute qualité appelée H-lignine.</p>	<p>Le projet devrait être achevé au T3 de 2020.</p>
Ontario	<p>Biocharbon dans les produits automobiles</p>	<p>Projet menant à la commercialisation du biocharbon dérivé de produits forestiers comme additifs améliorant la performance pour la fabrication de pièces automobiles. Ce projet a été testé, développé et commercialisé avec succès.</p> <p>Un additif d'amélioration de la performance, composé de biocharbon provenant de l'Ontario, destiné à la fabrication de produits automobiles. Cet additif est maintenant utilisé régulièrement dans la chaîne de production de Woodbridge.</p>	<p>Utilisation continue du biocharbon et augmentation de la teneur en matières renouvelables dans les mousses de polyuréthane.</p>	<p>En cours</p>
Ontario	<p>Commercialisation par Haliburton BioChar de la production de carbone organique provenant de produits de fibre de bois</p>	<p>L'usine pilote a prouvé la faisabilité du processus de production du charbon organique à partir du bois pour son utilisation dans des applications de filtration et de purification ou à titre de substitut</p>	<p>Travailler à l'amélioration de la qualité pour répondre aux spécifications des clients, 2019-2020.</p>	<p>Exploitation commerciale selon un niveau de production de 14 tonnes</p>

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		d'additif industriel pour les produits de pétrochimie et le carbone noir.		par semaine d'ici juin 2020.
Ontario	<p>Le Plan environnemental conçu en Ontario encourage l'utilisation de biomasse forestière renouvelable.</p> <p>Par exemple, dans l'industrie sidérurgique et comme combustible de chauffage pour les collectivités nordiques, rurales et autochtones.</p>	Appuyer la création de centres de chauffage aux résidus de bois et appuyer la Canadian Carbonization Research Association.	Continuer de promouvoir et de soutenir les projets.	En cours
Île- du- Prince- Édouard	<p>Utilisation élargie du chauffage par la biomasse dans les bâtiments publics</p> <p>L'Î.-P.-É. étend son utilisation du chauffage par la biomasse dans les bâtiments publics en lançant un appel d'offres pour 17 bâtiments supplémentaires (en plus des 29 actuellement chauffés à la biomasse). Pour s'assurer que le bois récolté à cette fin le soit conformément aux lignes directrices d'aménagement forestier de l'Î.-P.-É., un vérificateur forestier vient d'être embauché pour effectuer des inspections avant et après la récolte.</p>			En cours
Québec	<p>Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023</p> <p>L'objectif principal de la Stratégie de développement industriel est de permettre à ce secteur de demeurer compétitif et de contribuer davantage à la prospérité du Québec et de ses régions en soutenant les entreprises dans l'innovation, la modernisation et le développement de nouveaux produits et marchés qui assureront une continuité de l'opération des usines. Elle vise donc à transformer davantage le bois afin de créer de la richesse et de contribuer</p>	<p>Juin 2018 : Annonce de la stratégie avec une enveloppe budgétaire initiale de 827 millions de dollars.</p> <p>La Stratégie comporte 11 objectifs et 43 mesures permettant de relever les différents défis de l'industrie des produits forestiers. Ceux-ci s'articulent autour de cinq axes d'intervention, qui ont pour but de permettre à ce secteur de demeurer compétitif et de contribuer davantage à la prospérité du Québec et de ses régions, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'innovation; • la modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés; • la réglementation et les politiques publiques; 	Poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie.	2023

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	largement à la lutte contre les changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • l'environnement d'affaires; • les marchés. <p>Vision globale portée par cette stratégie : À l'horizon 2023, l'industrie des produits forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est source de fierté et de création de richesse pour la société québécoise; • constitue un chef de file mondial pour ses produits valorisant la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable; <ul style="list-style-type: none"> • s'adapte, se diversifie, se modernise et se réinvente, en adéquation avec l'évolution du contexte économique mondial; et contribue, par ses diverses filières, à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et joue un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques. <p>En 2018-2018 : Diffusion de la Stratégie auprès des partenaires et du public, mise en place d'un cadre de suivi, d'évaluation et de rapport sur la Stratégie (indicateurs et cibles) et mise en œuvre des mesures prévues dans la Stratégie.</p>		
Québec	<p>Programme Innovation Bois (PIB)</p> <p>Le programme vise à stimuler les investissements dans la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Cet appui prend la forme d'une aide financière pour la réalisation d'études ou de projets d'investissements.</p>	<p>2019 : Troisième bonification des sommes allouées au programme pour atteindre un budget total de 120 millions de dollars jusqu'en 2023. Le budget supplémentaire permettra également aux entreprises de l'industrie des produits forestiers de réaliser des projets avec des partenaires non traditionnels, par exemple dans les secteurs de la métallurgie ou des plastiques, afin d'accélérer la recherche et le développement et la commercialisation de nouveaux produits.</p> <p>La contribution du gouvernement du Québec sert de levier important pour générer des investissements stratégiques de la part de</p>	Poursuite du Programme Innovation Bois et suivi des projets soutenus	Mars 2023

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		<p>l'industrie des produits forestiers. À ce jour, les subventions accordées, totalisant près de 66 M\$, ont généré des investissements totaux de 422 M\$ (6,4 fois plus élevés).</p> <p>Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction bois et la bioénergie.</p> <p>Voici deux exemples de projet innovants soutenus par le Programme Innovation Bois :</p> <p>En septembre 2018, le gouvernement du Québec a octroyé une subvention de 2,5 M\$ à Uniboard Canada pour son usine de Mont-Laurier. Le projet global, évalué à 18,0 M\$, permettra à l'entreprise de développer une technologie de séchage innovante par récupération de chaleur. Ce qui augmentera son efficacité tout en contribuant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>En janvier 2019, le gouvernement du Québec a octroyé une subvention de 1,5 M\$ à Art Massif Structure de bois, une entreprise de Saint-Jean-Port-Joli. Le projet de près de 4,0 M\$ permettra à l'entreprise d'implanter en usine une technologie développée conjointement avec la chaire de recherche en construction écoresponsable de l'Université Laval et de développer de nouveaux produits de construction-bois et ses marchés.</p>		
Québec	<p>Plateforme Innovation Panneaux</p> <p>Cette plateforme a pour objectif d'appuyer et d'accélérer le développement d'une nouvelle génération de panneaux et de produits d'ingénierie de composite de</p>	<p>Le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2017 qu'il y a investi 4 M\$ pour promouvoir l'innovation, la diversification et la concurrence dans l'industrie des panneaux.</p> <p>Depuis le début du programme, quatre projets ont été approuvés</p>	Poursuite de la mise en œuvre de la plateforme d'innovation et des projets soutenus.	Mars 2021

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	bois. La plateforme appuiera les fabricants, de la phase de conception de produits jusqu'à la phase de fabrication du produit pilote, en passant par la précommercialisation.	pour un financement total de 0,6 million de dollars.		
Québec	<p>Programme de biomasse forestière résiduelle</p> <p>Le Programme de biomasse forestière résiduelle vise à réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.</p>	<p>Un nouveau cadre normatif du programme de biomasse forestière résiduelle est entré en vigueur le 31 janvier 2018.</p> <p>Afin de poursuivre la réalisation de projets, des sommes additionnelles ont été allouées au programme de biomasse forestière résiduelle par le gouvernement du Québec en 2018.</p> <p>De plus, 50 millions de dollars additionnels, provenant du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral, ont été alloués au programme en 2017.</p> <p>En 2019, une somme additionnelle de 30 millions de dollars du gouvernement du Québec a été allouée au programme.</p> <p>Pour la période 2013-2020, un budget total de 150,7 M\$ est prévu pour le programme.</p>	Poursuite du programme et suivi des projets soutenus.	Programme en vigueur jusqu'au 31 mars 2021 ou jusqu'à ce que le budget soit entièrement engagé.
Québec	<p>Appui aux initiatives novatrices dans les usines de pâtes et papiers</p>	<p>En novembre 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé l'octroi de deux aides financières aux entreprises du secteur des pâtes et papiers de la région de l'Outaouais, pour la mise en œuvre de technologies novatrices :</p> <p>Octroi d'une aide financière à Papier Masson WB Itée pour la mise en œuvre d'un nouveau procédé de production de fibre de bois utilisé dans la fabrication de composite de bois-plastique servant à la fabrication de divers produits, comme les panneaux intérieurs de portes automobiles.</p> <p>Octroi d'une aide financière à Fortress Specialized Cellulose Inc.</p>	Poursuite des projets.	Mars 2020

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		pour l'installation d'un nouveau système qui utilise le bois de bouleau pour produire la pâte servant au traitement chimique, un ingrédient utilisé dans la fabrication de nombreux produits utilisés quotidiennement, comme les vêtements, les pièces automobiles et l'équipement médical.		
Québec	<p>Crédit d'impôt pour la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle</p> <p>Ce crédit, fixé à 0,08 \$/L, est en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 et permettra d'effectuer une transition d'ici l'entrée en vigueur éventuelle d'une réglementation québécoise de contenus minimaux en biocombustibles. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des répercussions financières de 6,9 millions de dollars sur cinq ans pour cette mesure fiscale.</p>	<p>Ce crédit, fixé à 0,08 \$/L, est entré en vigueur en avril 2018. Il permettra d'effectuer une transition d'ici l'entrée en vigueur éventuelle d'une réglementation québécoise de contenus minimaux en biocombustibles.</p> <p>Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des répercussions financières de 6,9 millions de dollars sur cinq ans pour cette mesure fiscale.</p>	Application du crédit d'impôt.	Le crédit d'impôt prendra fin le 31 mars 2023.
Québec	<p>Mesures fiscales pour favoriser la production des biocarburants au Québec</p>	<p>Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement a annoncé qu'il prolonge les mesures fiscales prenant fin le 31 mars 2018.</p> <p>Les modalités de ces mesures ont également été modifiées afin d'offrir des crédits d'impôt correspondant aux montants fixes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,03 \$/L pour l'éthanol de première génération; • 0,16 \$/L pour l'éthanol cellulosique; • 0,14 \$/L pour le biodiesel. <p>Cette nouvelle approche tient compte de la performance des biocarburants à l'égard des réductions des émissions de GES. Pour l'industrie forestière, les producteurs d'éthanol cellulosique à base de biomasse forestière pourront compter sur une meilleure prévisibilité de leurs</p>	Application des mesures fiscales.	Modalités en vigueur du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

MESURE DU CPC : *Production de bioénergie et de bioproduits*

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
		<p>revenus grâce au montant fixe du crédit d'impôt offert.</p> <p>Ces nouvelles modalités permettront d'effectuer une transition d'ici l'entrée en vigueur d'une réglementation québécoise de contenus minimaux en biocarburants. Le gouvernement estime que le prolongement de ces crédits d'impôt représentera une aide fiscale de plus de 34 millions de dollars sur cinq ans pour les producteurs québécois.</p>		
Yukon	<p>Stratégie yukonnaise en matière de bioénergie</p> <p>Approuvée en 2016, la stratégie sur l'énergie de biomasse décrit l'approche utilisée pour le développement de l'énergie de biomasse utilisée au Yukon.</p>	<p>Deux années de travail sont terminées grâce au financement de l'initiative sur les partenariats stratégiques de Ressources naturelles Canada pour appuyer le développement de la biomasse au Yukon.</p> <p>Les projets de l'an 2 (2017-2018) comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification stratégique pour les Premières Nations de Trondek Hwechin et Selkirk pour la mise en œuvre d'une économie de biomasse. • Évaluation financière d'un système de chauffage centralisé pour Trondek Hwechin. • Évaluation de la faisabilité de production combinée de chaleur à l'échelle résidentielle pour la Première Nation de Kluane. • Deuxième année de la solution de matière première nordique pour la Première Nation de Vuntut Gwitchin. <p>Les projets pour 2018-2019 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude technique du plan de gestion des ressources forestières dans la région de Whitehorse and Southern Lakes. 	<p>Le gouvernement du Yukon a négocié une entente de trois ans avec l'initiative sur la foresterie autochtone (RNCan), en se concentrant à offrir un appui pour la planification, l'ingénierie et le déploiement aux Premières Nations du Yukon.</p> <p>En 2019-2020, on continuera de mettre l'accent sur la planification et l'élaboration de politiques pour appuyer l'utilisation de l'énergie de la biomasse au Yukon par l'approvisionnement en bois et le développement des infrastructures.</p>	En cours

MESURE DU CPC : Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
Alberta	<p>Alberta – Partenariats émergents sur l'énergie propre</p> <p>Favorise les partenariats technologiques stratégiques entre les entreprises de technologie de pointe, les administrations ciblées et le système d'innovation de l'Alberta.</p>	2017 – Projets financés - Biopile – production décentralisée de combustible à partir de résidus forestiers et agricoles – contribution financière de 750 000 \$ – financement total pour le projet de 2 527 000 \$	En cours	En cours
Alberta	<p>Innovation Alberta – Alberta Bioavenir</p> <p>Alberta Bioavenir vise à diversifier l'économie provinciale et à accélérer la croissance du secteur bioindustriel de l'Alberta en tirant profit des occasions qui se présentent. Ce programme est axé sur l'augmentation de la durabilité et la réduction de notre empreinte carbone en favorisant l'utilisation des ressources renouvelables de l'Alberta. Il fournit du financement dans trois secteurs prioritaires stratégiques : la recherche et l'innovation, la commercialisation de produits et de technologies, et l'utilisation d'équipements.</p>	Bioavenir Alberta appuie actuellement plus de 70 projets liés à la forêt, à la foresterie et à la biomasse boisée, et le financement total des projets s'élève à plus de 60 000 000 \$. Le financement total des projets désigne la valeur totale des projets, y compris les contributions d'Alberta Bioavenir, les contributions en biens et services et les autres sources de financement.	En cours	Décembre 2020
Alberta	<p>Crédits d'impôt à l'investissement en capital</p> <p>Le programme de crédits d'impôt à l'investissement en capital n'est pas sectoriel; il contribue à l'augmentation des investissements en capital des entreprises participant aux activités de fabrication, de traitement, et d'infrastructures touristiques, en accordant un crédit d'impôt de 10 % pour les dépenses admissibles de plus d'un million de dollars. Le budget 2018 a prolongé le programme de crédits d'impôt</p>	Depuis 2018, le secteur a reçu 14,2 des 70 M\$ de crédits d'impôt disponibles dans le cadre du programme. Les sociétés récipiendaires ont amassé plus de 168,99 M\$ en investissements connexes.	En cours	2022

MESURE DU CPC : Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
	jusqu'en 2021-2022, offrant 30 M\$ chaque année.			
Alberta	<p>Programme de réduction des émissions de l'Alberta</p> <p>Ce programme est une société sans but lucratif financée par le gouvernement de l'Alberta, qui travaille en collaboration avec le gouvernement, l'industrie et les novateurs afin d'accélérer le développement de technologies novatrices pour réduire les émissions de GES.</p> <p>L'optimisation des ressources biologiques est l'un des secteurs prioritaires du programme de réduction des émissions, qui se concentre sur les projets qui s'attaquent aux émissions de GES biologiques, notamment dans les secteurs comme l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets.</p>	<p>Les projets actifs liés aux forêts et à la foresterie incluent les suivants :</p> <p>Projet de cocombustion de biomasse de résidus de bois de Genesee : Capital Power.</p> <p>Mise en œuvre d'une industrie de ciment multisites au combustible à faibles émissions de carbone et optimisation de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Construction améliorée de routes et d'oléoducs pour minimiser l'impact des émissions de GES sur les tourbières.</p> <p>Inoculants de plantes biologiques pour augmenter la séquestration de carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie de l'Alberta.</p> <p>Projet de démonstration de combustible de transport renouvelable.</p> <p>- Projet de récupération d'énergie des gaz de combustion de l'usine de pâtes et papier Kraft</p> <p>- Alberta-Pacific Forest Industries Inc.</p>	Poursuite des demandes de proposition	En cours
Saskatchewan	<p>Évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques en fonction du cadre de l'AFD du CCMF</p> <p>Dans le cadre de ce projet de collaboration entre la Direction du service des forêts du ministère de l'Environnement et Mistik Management Ltd. ces partenaires entreprendront une étude de cas à l'aide du Cadre d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques du CCMF afin de renforcer l'adaptabilité dans un milieu industriel et d'accroître ainsi la résilience et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.</p>	<p>L'étude de cas et la recherche ont été achevées et en sont aux étapes de rédaction des rapports. L'étude et les essais du Cadre d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques du CCMF ont donné lieu à la réalisation d'une thèse de doctorat (Décembre 2018).</p> <p>Mistik Management Ltd. s'appuie sur les résultats pour intégrer les adaptations aux changements climatiques à ses protocoles de meilleures pratiques de gestion et à ses procédures de planification de la gestion.</p>	Continuer de collaborer avec le gouvernement provincial et l'industrie forestière pour élargir les outils d'adaptation et l'intégration de la gestion durable des forêts. Afin de fournir une représentation plus complète de la forêt boréale de la Saskatchewan, les lignes directrices sur les changements climatiques et le manuel d'adaptation de l'étude Mistik sont actuellement intégrés à l'évaluation de la vulnérabilité en cours avec d'autres partenaires industriels de la Saskatchewan	Mars 2020

MESURE DU CPC : Avancement de l'innovation relativement aux pratiques de gestion forestière efficaces pour réduire les émissions de GES.

COMPÉTENCE	ACTIVITÉ	STATUT/ACCOMPLISSEMENTS	PROCHAINES ÉTAPES/CIBLES	DATE DE FIN/CIBLE
			(Weyerhaeuser et Edgewood). Un manuel d'adaptation complet et un document de lignes directrices devraient être achevés en mars 2020.	
Saskatchewan	<p>Planification de l'aménagement des forêts</p> <p>Les détenteurs d'ententes d'aménagement forestier sont tenus par la loi de réagir à la façon dont les changements climatiques affecteront leur capacité à atteindre leurs cibles de gestion.</p>	Quatre plans d'aménagement forestier approuvés comprenant une section traitant de l'impact des changements climatiques sur leurs capacités à atteindre les cibles définies dans le plan.	Prochaines cibles des PGF : Approuver deux plans de gestion des forêts.	Automne 2019